



EHEAROME2020

Communiqué ministériel de Rome

ANNEXE II



EUROPEAN
Higher Education Area



bologna
process



ITALIAN **BFUG** SECRETARIAT
2018-2020



Edited within the Erasmus+ project “[IN-GLOBAL Enhancing Knowledge of the EHEA and Global Dialogue](#)” in 2023.

The original version of the Rome Communiqué and its annexes are available on the website of the European Higher Education Area:
<https://ehea.info/page-ministerial-conference-rome-2020>



**Co-funded by
the European Union**

Funded by the European Union. Views and opinions expressed are however those of the author(s) only and do not necessarily reflect those of the European Union or the European Education and Culture Executive Agency (EACEA). Neither the European Union nor EACEA can be held responsible for them.

Principes et lignes directrices pour renforcer la dimension sociale de l'enseignement supérieur dans l'EEES¹

Préparés par le groupe consultatif « dimension sociale »² du groupe de suivi du processus de Bologne³

Introduction

Le communiqué de Paris de 2018 a reconnu la nécessité de guider les États membres sur la manière de définir et de mettre en œuvre une politique visant à améliorer la dimension sociale de l'EEES. Ce document expose les principes et les lignes directrices qui, selon nous, sont fondamentaux pour la poursuite du développement de la dimension sociale de l'enseignement supérieur. Ce document prend comme point de départ la définition de la dimension sociale retenue par le Communiqué de Londres de 2007, à savoir que la composition du corps étudiant qui accède à l'enseignement supérieur, y fait ses études et les achève, à tous les niveaux devrait correspondre au profil social hétérogène de la société en général dans les pays de l'EEES. Le groupe consultatif pour la dimension sociale va également au-delà de la définition mentionnée ci-dessus et l'a élargie en soulignant que la dimension sociale englobe également la création d'un environnement inclusif dans l'enseignement supérieur qui favorise l'équité, la diversité et qui est sensible aux besoins de la société au plan local.

Les principes et lignes directrices contenus dans ce document complètent la stratégie de l'EEES 2020 « Élargissement de la participation pour l'équité et la croissance »⁴, que les ministres ont adoptée à Erevan en 2015 comme un moyen de renforcer la dimension sociale tout en contribuant à l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur. La dimension sociale devrait interconnecter les principes d'accessibilité, d'équité, de diversité et d'inclusion dans toutes les lois, politiques et pratiques concernant l'enseignement supérieur, de telle sorte que l'accès, la participation, la progression et la réussite dans l'enseignement supérieur dépendent principalement des capacités des étudiants, et non pas de leurs caractéristiques personnelles ou de circonstances échappant à leur influence directe. Dans cette optique, les pouvoirs publics devraient soutenir la mise en œuvre de ces Principes et Lignes directrices en offrant un cadre juridique, financier, administratif et informatif susceptible d'initier des processus de mise en œuvre au niveau local. Ce cadre favorisera des stratégies d'inclusion, qui apportent à la fois un soutien spécifique aux étudiants vulnérables, défavorisés et sous-représentés⁵ et mettent en évidence des mesures et des politiques plus larges dont la population étudiante et le personnel employé dans les établissements d'enseignement supérieur peuvent bénéficier mutuellement.

La participation accrue des groupes vulnérables, défavorisés et sous-représentés dans l'enseignement supérieur présente des avantages en termes de réduction des prestations sociales, d'amélioration des résultats en matière de santé et de participation accrue de la communauté. Collectivement, ces avantages plus larges soutiennent des sociétés cohésives et démocratiques où la justice sociale, le bien public, la responsabilité publique et la mobilité sociale prévalent. Les qualifications⁶ d'études supérieures délivrées à un plus grand nombre de citoyens sont synonymes de meilleures perspectives d'emploi, d'augmentation des revenus et de transmission d'une appréciation des avantages de l'enseignement supérieur à la génération suivante et à leurs communautés locales. Au-delà du respect des engagements pris pour l'EEES, l'adoption d'une approche holistique et proactive pour améliorer la dimension sociale de l'enseignement supérieur permet d'accélérer les progrès vers la réalisation des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

¹ Acronyme pour : Espace Européen de l'Enseignement Supérieur (EEES)

² Il s'agit du groupe consultatif « Advisory group on Social Dimension ».

³ Il s'agit du BFUG (« Bologna Follow-Up Group »).

⁴ Accessible à http://www.ehea.info/media/ehea.info/file/2015_Yerevan/71/5/Widening_Participation_for_Equity_and_Growth_A_Strategy_for_the_Development_of_the_SD_and_LLL_in_the_EHEA_to_2020_613715.pdf

⁵ Le glossaire des termes et définitions relatifs aux définitions des étudiants vulnérables, défavorisés et sous-représentés se trouve à la fin de ce document.

⁶ Qualifications : notion juridique, définie par la « Convention de Lisbonne » sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur, au sens de : grade, diplôme, certificat, titre délivré par une autorité compétente

Ces Principes et Lignes directrices tracent la voie à suivre pour la prochaine décennie de l'EEES, afin que les pouvoirs publics et les établissements d'enseignement supérieur intègrent ces principes dans les missions essentielles de l'enseignement supérieur : apprentissage et enseignement, recherche, innovation, échange et diffusion des connaissances, gouvernance et gestion des établissements, ainsi que dans les politiques visant à soutenir l'autonomisation des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur, actuels et futurs. Améliorer la dimension sociale en allant au-delà de l'élargissement des clauses d'accessibilité et en se concentrant sur le concept de "ne laisser personne de côté" constitue une étape cruciale pour renforcer nos sociétés et nos démocraties. Soutenir la diversité des environnements d'apprentissage est une nécessité et devrait être considéré comme un investissement pour la société. Les autorités publiques doivent assumer la responsabilité de veiller à ce que les principes et lignes directrices proposés soient consultés, adaptés aux réalités nationales et mis en œuvre, afin de garantir un meilleur avenir à nos systèmes d'enseignement supérieur.

Les principes énoncés dans le texte ci-dessous doivent être compris comme des déclarations de haut niveau qui servent de base à la conceptualisation de différentes politiques de renforcement de la dimension sociale. Les lignes directrices sont des recommandations destinées à conseiller les décideurs politiques sur la manière dont les principes devraient être mis en œuvre dans la pratique. Par conséquent, l'ensemble de ce document ne doit pas être considéré comme une liste de cases à cocher, mais plutôt comme la base d'une amélioration continue des politiques et de leur mise en œuvre effective au plan national et au niveau des établissements.

Principes

- 1. La dimension sociale devrait être au cœur des stratégies d'enseignement supérieur au niveau au niveau systémique et institutionnel, ainsi qu'au niveau de l'EEES et de l'UE⁷.** Le renforcement de la dimension sociale de l'enseignement supérieur et la promotion de l'équité et de l'inclusion pour refléter la diversité de la société relèvent de la responsabilité d'un système d'enseignement supérieur dans son ensemble et doivent être considérés comme un engagement continu.

Lignes directrices :

L'engagement stratégique en faveur de la dimension sociale de l'enseignement supérieur devrait être aligné sur des objectifs concrets qui peuvent être soit intégrés dans les politiques d'enseignement supérieur existantes soit développés en parallèle. Ces objectifs devraient viser à élargir l'accès, à soutenir la participation et la réussite des études pour tous les étudiants actuels et futurs.

Lors de l'élaboration des stratégies, il convient d'instaurer un dialogue général entre les pouvoirs publics, les établissements d'enseignement supérieur, les représentants des étudiants et du personnel et d'autres acteurs clés, notamment les partenaires sociaux, les organisations non gouvernementales et les personnes issues de groupes vulnérables, défavorisés et sous-représentés. Ce large dialogue devrait garantir la création de stratégies d'enseignement supérieur inclusives qui favorisent l'équité et la diversité et répondent aux besoins de la société au sens large.

- 2. Les réglementations et autres dispositions juridiques ou les documents de politique générale devraient permettre aux établissements d'enseignement supérieur d'élaborer leurs propres stratégies pour remplir leur responsabilité publique en matière d'élargissement de l'accès, de la participation et de la réussite des études supérieures.**

Lignes directrices :

Les réglementations et autres dispositions juridiques et les règles administratives devraient permettre une flexibilité suffisante dans la conception, l'organisation et la mise en œuvre des programmes d'études afin de refléter la diversité des besoins des étudiants. Les établissements d'enseignement supérieur devraient être en mesure d'organiser des études à temps plein et à temps partiel, des modes d'étude flexibles, des formations hybrides et à distance, ainsi que de valider les acquis de l'expérience (VAE), afin de répondre aux besoins d'une population étudiante diversifiée.

Les pouvoirs publics devraient promouvoir la validation des acquis non formels et informels (VAE) dans l'enseignement supérieur, car elle a notamment un impact positif sur l'élargissement de l'accès, la

⁷Acronyme pour : Union Européenne

transition et l'achèvement, l'équité et l'inclusion, la mobilité et l'employabilité. La VAE permet des modes flexibles d'éducation et de formation tout au long de la vie dans l'ensemble du secteur de l'éducation, y compris l'enseignement supérieur. La mise en œuvre de la VAE nécessitera une coopération efficace entre le système d'enseignement supérieur, les employeurs et la société au sens large et pour ce faire, les cadres nationaux des qualifications devraient faciliter la reconnaissance transparente des acquis d'apprentissage et des procédures fiables d'assurance qualité.

3. Il convient d'améliorer le caractère inclusif de l'ensemble du système éducatif en élaborant des politiques cohérentes depuis l'éducation de la petite enfance, en passant par la scolarité jusqu'à l'enseignement supérieur et l'éducation et la formation tout au long de la vie.

Lignes directrices :

Il est important de créer des synergies avec tous les niveaux d'enseignement et les domaines politiques connexes (tels que les finances, l'emploi, la santé et la protection sociale, le logement, la migration, etc.) afin de développer des mesures politiques qui créent un environnement inclusif dans l'ensemble du secteur de l'éducation, qui favorise l'équité, la diversité et l'inclusion, et qui répond aux besoins de la société au sens large.

Les politiques relatives à la dimension sociale devraient non seulement soutenir les étudiants actuels, mais aussi les potentiels étudiants dans leur préparation et leur transition vers l'enseignement supérieur. La participation à l'enseignement supérieur doit être une option tout au long de la vie, y compris pour les adultes qui décident de reprendre ou d'intégrer l'enseignement supérieur. Une approche inclusive devrait impliquer plus largement la société, les établissements d'enseignement supérieur et d'autres parties prenantes pour co-crée des voies d'accès à l'enseignement supérieur.

L'équité, la diversité et l'inclusion devraient jouer un rôle clé dans la formation des enseignants.

4. La fiabilité des données est une condition préalable nécessaire à une amélioration de la dimension sociale de l'enseignement supérieur fondée sur des preuves. Les systèmes d'enseignement supérieur devraient définir le but et les objectifs de la collecte de certains types de données, en tenant compte des particularités des cadres juridiques nationaux. Il convient de développer des capacités adéquates pour collecter, traiter et utiliser ces données afin d'informer et de soutenir la dimension sociale de l'enseignement supérieur.

Lignes directrices :

Afin de développer des politiques efficaces, une collecte continue de données nationales est nécessaire. Dans les limites des cadres juridiques nationaux, cette collecte de données devrait fournir des informations sur la composition du corps étudiant, l'accès et la participation, l'abandon et la réussite dans l'enseignement supérieur, y compris la transition vers le marché du travail et permettre l'identification des groupes vulnérables, défavorisés et sous-représentés.

Afin de rendre cette collecte de données comparable au niveau international, des travaux sur les catégories de collecte de données administratives qui sont pertinentes pour la dimension sociale devraient être développés au niveau de l'EEES par le biais d'Eurostudent ou d'enquêtes similaires. Dans le but de rationaliser le processus et d'éviter une charge administrative pour l'administration publique et les établissements d'enseignement supérieur, ce développement devrait tenir compte des pratiques nationales existantes et des processus de collecte de données pertinents.

Ces exercices nationaux de collecte de données pourraient, le cas échéant et si nécessaire, être complétés par des enquêtes, des recherches et des analyses supplémentaires menées par les établissements d'enseignement supérieur afin de mieux comprendre la vulnérabilité, les désavantages et la sous-représentation dans l'enseignement, ainsi que mieux documenter les transitions des étudiants dans le système éducatif.

- 5. Les pouvoirs publics devraient avoir des politiques qui permettent aux établissements d'enseignement supérieur d'assurer des services de conseil et d'orientation efficaces pour les étudiants potentiels et les étudiants inscrits afin d'élargir leur accès, leur participation et leur réussite dans l'enseignement supérieur.** Ces services devraient être cohérents dans l'ensemble du système éducatif, en accordant une attention particulière aux transitions entre les différents niveaux d'enseignement, les établissements d'enseignement et le marché du travail.

Lignes directrices :

Les autorités publiques devraient créer les conditions permettant la collaboration entre les différentes institutions publiques qui fournissent des services de conseil et d'orientation et les établissements d'enseignement supérieur, afin de créer des synergies et d'éviter la duplication de services similaires. Ces services devraient respecter les principes de clarté et de facilité d'utilisation car les utilisateurs finaux devraient être en mesure de les comprendre facilement.

Au sein d'un corps étudiant diversifié, une attention particulière devrait être accordée aux étudiants rencontrant des problèmes de santé physique et psychologique. Ces étudiants devraient avoir accès à un soutien professionnel afin de garantir leur succès dans l'accès à et la réussite dans l'enseignement supérieur. Une attention particulière devrait être accordée à la prévention des problèmes psychologiques causés par l'organisation des études et les conditions de vie des étudiants.

Les pouvoirs publics devraient également envisager la création d'institutions de médiation (de type ombudsman) qui auront la capacité et les connaissances nécessaires pour arbitrer tout conflit, notamment en ce qui concerne les questions d'équité pouvant survenir lors de l'accès ou de la participation à l'enseignement supérieur, ou encore les conflits qui font obstacle à la réussite des études.

- 6. Les pouvoirs publics devraient garantir un financement suffisant et durable ainsi qu'une autonomie financière aux établissements d'enseignement supérieur afin de leur permettre de développer une capacité adéquate pour accueillir la diversité et contribuer à l'équité et à l'inclusion dans l'enseignement supérieur.**

Lignes directrices :

Les systèmes de financement de l'enseignement supérieur devraient faciliter la réalisation des objectifs stratégiques liés à la dimension sociale de l'enseignement supérieur. Les établissements d'enseignement supérieur devraient être soutenus et récompensés pour avoir atteint les objectifs convenus en matière d'élargissement de l'accès, d'augmentation de la participation et de la réussite des études supérieures, en particulier en ce qui concerne les groupes vulnérables, défavorisés et sous-représentés. Les mécanismes permettant d'atteindre ces objectifs ne devraient pas avoir de conséquences financières négatives sur le financement de base des établissements d'enseignement supérieur.

Les systèmes d'aide financière devraient viser à être universellement applicables à tous les étudiants ; toutefois, lorsque cela n'est pas possible, les systèmes publics d'aide financière aux étudiants devraient être principalement fondés sur la prise en compte des besoins et devraient rendre l'enseignement supérieur abordable pour tous les étudiants, favoriser l'accès à l'enseignement supérieur et offrir des possibilités de réussite à ce niveau. Ils devraient principalement contribuer à couvrir à la fois les coûts directs des études (droits d'inscription et matériels pédagogiques) et les coûts indirects (par exemple, le logement, qui devient de plus en plus problématique pour les étudiants dans l'ensemble de l'EEES en raison de l'augmentation des coûts des loyers, de vie et de transport, etc.).

- 7. Les pouvoirs publics devraient aider les établissements d'enseignement supérieur à renforcer leur capacité à répondre aux besoins d'une population étudiante et du personnel plus diversifiés ainsi qu'à créer des environnements d'apprentissage et des cultures institutionnelles inclusifs.**

Lignes directrices :

Les pouvoirs publics devraient soutenir les établissements d'enseignement supérieur et leur fournir les moyens adéquats pour améliorer la formation professionnelle initiale et continue du personnel académique et administratif afin de leur permettre de travailler de manière professionnelle et équitable avec un corps étudiant et du personnel plus diversifiés.

Autant que possible, les systèmes d'assurance qualité externe devraient aborder la manière dont la dimension sociale, la diversité, l'accessibilité, l'équité et l'inclusion se reflètent dans les missions institutionnelles des établissements d'enseignement supérieur, tout en respectant le principe d'autonomie des établissements d'enseignement supérieur.

- 8. Les programmes de mobilité internationale dans l'enseignement supérieur devraient être structurés et mis en œuvre de manière à favoriser la diversité, l'équité et l'inclusion et devraient particulièrement encourager la participation d'étudiants et du personnel issus de milieux vulnérables, défavorisés ou sous-représentés.**

Lignes directrices :

Les expériences internationales à travers la mobilité d'apprentissage améliorent la qualité des résultats d'apprentissage ou acquis de formation dans l'enseignement supérieur. Les pouvoirs publics et les établissements d'enseignement supérieur devraient garantir l'égalité d'accès de tous aux possibilités d'apprentissage offertes par les programmes nationaux et internationaux de mobilité à des fins d'apprentissage et de formation, et surmonter les obstacles à la mobilité des groupes d'étudiants et du personnel plus vulnérables, défavorisés ou sous-représentés.

Outre un soutien accru à la mobilité physique, y compris la portabilité totale des bourses et des prêts dans l'EEES, les autorités publiques et les établissements d'enseignement supérieur devraient faciliter l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour soutenir la mobilité hybride et favoriser l'internationalisation à domicile en intégrant la coopération internationale en ligne dans les cours. La mobilité hybride est la combinaison d'une période de mobilité physique et d'une période d'apprentissage en ligne. Cette coopération en ligne peut être utilisée pour étendre les résultats de l'apprentissage et renforcer l'impact de la mobilité physique, par exemple en rassemblant un groupe de participants plus diversifié ou en offrant un éventail plus large d'options de mobilité.

9. Les établissements d'enseignement supérieur devraient veiller à ce que l'engagement des parties prenantes issues de la société dans l'enseignement supérieur favorise la diversité, l'équité et l'inclusion.

Lignes directrices :

L'engagement communautaire devrait être considéré comme un processus par lequel les établissements d'enseignement supérieur s'engagent avec des parties prenantes issues de la société, en vue d'entreprendre des activités conjointes qui peuvent être mutuellement bénéfiques. Tout comme les politiques en faveur d'une dimension sociale, l'engagement communautaire devrait être intégré dans les missions fondamentales de l'enseignement supérieur. Il devrait concerner l'enseignement et l'apprentissage, la recherche, les services et l'échange de connaissances, les étudiants, les personnels et la direction des établissements d'enseignement supérieur. Cet engagement fournit une base holistique sur laquelle les établissements d'enseignement supérieur peuvent s'appuyer pour répondre à un large éventail de besoins sociétaux, y compris ceux des groupes vulnérables, défavorisés et sous-représentés, tout en enrichissant leur enseignement, leur recherche et leurs autres fonctions essentielles.

Les parties prenantes de la société (par exemple, les autorités locales, les organisations culturelles, les organisations non gouvernementales, les entreprises, les citoyens) devraient être en mesure de s'engager de manière significative avec les acteurs de l'enseignement supérieur par un dialogue ouvert. Cela permettra d'établir de véritables partenariats entre les établissements d'enseignement supérieur et la société, qui pourront relever efficacement les défis sociaux et démocratiques.

10. Les pouvoirs publics devraient engager un dialogue politique avec les établissements d'enseignement supérieur et les autres parties prenantes concernées sur la manière dont les principes et lignes directrices ci-dessus peuvent être traduits et mis en œuvre tant au niveau du système national que des établissements.

Lignes directrices :

Ce dialogue politique devrait permettre d'élaborer des mesures politiques adaptées, qui respectent l'autonomie des établissements et évitent toute charge administrative inutile, et de rendre ainsi possible des progrès concrets vers la diversité, l'équité et l'inclusion dans l'enseignement supérieur.

Dans le cadre des principes et lignes directrices susmentionnés, le soutien par les pairs et l'échange de bonnes pratiques sont cruciaux entre les pays de l'EEES afin de faciliter les progrès vers l'inclusion dans les systèmes d'enseignement supérieur.

Glossaire des termes et des définitions⁸

Ce glossaire définit les trois termes centraux de ce document, à savoir les étudiants sous-représentés, défavorisés et vulnérables. Les définitions ne doivent pas être comprises comme des définitions juridiques et n'entrent donc pas en conflit avec des dispositions juridiques existantes, mais elles sont plutôt des définitions explicatives utilisées en relation avec le contenu des Principes et des Lignes directrices.

Étudiants sous-représentés :

Un groupe d'apprenants est sous-représenté par rapport à certaines caractéristiques (par exemple, le sexe, l'âge, la nationalité, l'origine géographique, le milieu socio-économique, les minorités ethniques) si sa part parmi les étudiants est inférieure à la part d'un groupe comparable dans la population totale. Cela peut être documenté au moment de l'admission, au cours des études ou lors de l'obtention du diplôme. Les individus présentent généralement plusieurs caractéristiques sous-représentées, c'est pourquoi des combinaisons de caractéristiques sous-représentées ("intersectionnalité") devraient toujours être considérées. En outre, la sous-représentation peut également avoir un impact à différents niveaux de l'enseignement supérieur - programme d'études, faculté ou département, établissement d'enseignement supérieur, système d'enseignement supérieur.

Cette définition complète le Communiqué de Londres, selon lequel *"le corps étudiant qui accède à l'enseignement supérieur, y fait ses études et les achève à tous les niveaux devrait refléter la diversité de nos populations"*, mais ne le recouvre pas entièrement.

Les étudiants défavorisés :

Les étudiants défavorisés sont souvent confrontés à des défis spécifiques par rapport à leurs pairs dans l'enseignement supérieur. Cela peut prendre de nombreuses formes (par exemple, un handicap, un revenu familial faible, peu ou pas de soutien familial, l'orphelinat, de nombreux déménagements scolaires, la santé mentale, la grossesse, le fait d'avoir moins de temps pour étudier parce que l'on doit gagner sa vie en travaillant ou en ayant des responsabilités familiales). Le désavantage peut être permanent, se produire de temps en temps ou seulement pour une période limitée.

Les étudiants défavorisés peuvent faire partie d'un groupe sous-représenté, mais ne sont pas obligés de l'être. Par conséquent, défavorisés et sous-représentés ne sont pas synonymes.

Les étudiants vulnérables :

Les étudiants vulnérables peuvent être exposés à un risque de désavantage (voir ci-dessus) et avoir en outre des besoins spéciaux (de protection). Par exemple, parce qu'ils souffrent d'une maladie (y compris mentale) ou d'un handicap, parce qu'ils sont mineurs, parce que leur permis de séjour dépend de la réussite de leurs études (et donc aussi des décisions prises par différents enseignants), parce qu'ils risquent d'être victimes de discrimination. Ces apprenants sont vulnérables dans le sens où ils sont susceptibles de ne pas être en mesure d'assurer leur bien-être personnel ou de se protéger contre le mal ou l'exploitation et qu'ils ont besoin d'un soutien ou d'une attention supplémentaire.

⁸ Ce glossaire est destiné uniquement aux fins des présents Principes et Lignes directrices.



**Co-funded by
the European Union**

This translation is co-funded by the European Union. Views and opinions expressed are however those of the author(s) only and do not necessarily reflect those of the European Union or the European Education and Culture Executive Agency (EACEA). Neither the European Union nor EACEA can be held responsible for them.

